



Inaptitude et arrêt maladie

Par **Mike520**, le **06/04/2016** à **07:58**

Bonjour,

Je suis déclaré inapte depuis le 28 janvier 2016, après avoir essayé de savoir où en était la procédure je n'ai pas de nouvelles de mon patron, mais je retouche bien mon salaire. Cette inaptitude ne fait pas suite à une maladie professionnelle ou accident de travail, depuis le début la médecine du travail m'a dit de me mettre en arrêt de travail semaine après semaine jusqu'à convocation. Or un assistant juridique vient de me dire que suite une inaptitude on a pas à se mettre en arrêt de travail, que dois-je faire, être en arrêt ou pas ?

Merci de me répondre

Cordialement

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **16:13**

Bonjour,

Du moment que vous êtes payé, mieux vaut ne pas se mettre en arrêt.

Dans quelques temps vous exigerez de l'employeur la fourniture d'un travail conforme à vos aptitudes sous peine de l'attirer devant le CPH pour le non-respect d'une obligation essentielle de l'employeur, la fourniture d'un travail à effectuer.